Image not found or type unknown

droit à la carte de séjour aprés 11 ans de présence en france

Par **lilette**, le **11/07/2011** à **16:33**

Bonjour,

Je suis marocaine, j ai 30 ans et cela fait 11 ans que je suis en france, j ai déja eu une carte de séjour de 1 ans suite à mon mariége en 2002, celle ci m a été retiré suite à mon divorce même si j ai subi des violences conjugales.
Depuis,plusieurs recours tous refusés et je n ai plus effectuer de demande.

Cela fait maintenant 11 ans que je suis en France, si je dépose une demande de régularisation serait-elle accéptée sachant que je dispose de tout les éléments necessaire prouvant ma présence sur le sol français depuis 2000.

Merci pour vos réponses.

Par **Domil**, le **11/07/2011** à **16:46**

En dehors des Algériens, la présence de plus de 10 ans en France, ne donne pas forcément un droit au séjour, donc vous pouvez faire un dossier, avec l'aide d'un avocat (plus de chances), mais sans garantie

Par **lilette**, le **11/07/2011** à **16:57**

Merci Domil pour votre réponse, cependant, j ai vue un avocat en janvier 2011 qui m'a dit que tout le monde était concernés pour la circulaire de la régularisation aprés 10 ans.

Par **Domil**, le **11/07/2011** à **17:23**

Mais pas de la même façon. Il n'y a aucune automaticité pour les non algériens.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés